

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CHANGE

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral du 13 septembre 2023 se déroulera sur la commune de CHANGE du **mercredi 18 octobre 2023 au mercredi 15 novembre 2023 inclus**, concernant la demande présentée par la société FOUCHER TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS (FTPB) dont le siège social est situé Z.A. La Balorais à Saint-Pierre-la-Cour (53410) en vue du renouvellement de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et de l'implantation d'une plateforme de recyclage de matériaux situées au lieu-dit Thuré à Changé (53810).

Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Changé (53810) 6 place Christian d'Elva, aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- le lundi de 13h30 à 17h30
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h à 12h

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne www.mayenne.gouv.fr (rubriques : Actions de l'Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Dossiers Enregistrements).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Changé.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique :

pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La préfète prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.